

**EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER  
EN TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300**

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

### FABRIQUÉ POUR:

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.  
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

**24 h sur 24** : 1-800-561-8273  
**Urgences médicales — Prozar** : 1-800-301-7976  
**Autre numéro d'urgence Canutec** : 1-613-996-6666 (Collect)

**NOM CHIMIQUE** : Trifluraline  $\alpha, \alpha, \alpha$ -trifluoro-2, 6-dinitro-N, N-dipropyl-p-toluidine

**USAGES DU PRODUIT** : Herbicide – Groupe 3

**N° EPA** : 22744

**N° FS** : 22744-08-UAP

**Révisions à la FS** : Toutes les sections

**Date de publication** : 01/13/08

**Remplace** : 01/13/05

## 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT** – Cause de l'irritation aux yeux. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par voie cutanée. Éviter de respirer les poussières et tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ce produit peut causer une sensibilisation de la peau chez certains individus.

Ce produit est sous forme de granule de couleur jaune à orangé avec une légère odeur aromatique.

## 3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques</u>	<u>Pourcentage selon le poids</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Trifluraline	10,00	1582-09-8	aucune établie
Ingrédients inertes, incluant argile (contient de la silice cristalline)	90,00	8031-18-3 14808-60-7	0,05 mg/m <sup>3</sup>

## 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux** : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

**Ingestion** : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire à petites gorgées un verre d'eau, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

**Inhalation** : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

**Contact avec la peau ou les vêtements** : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant de 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976.** Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

## 5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE)** : Ne produira pas d'étincelles.

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI)** : Non établies.

**AGENTS D'EXTINCTION** : Utiliser le moyen approprié au feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX** : Des oxydes d'azote et du carbone et d'autres produits dangereux inconnus peuvent être formés dans un incendie.

**TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE** : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.

**RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION** : Si l'eau est utilisée pour combattre le feu, la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Ne pas laisser l'eau ruisseler vers les ruisseaux, les étangs et les lacs avoisinants.

## 6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

### MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS:

En cas de fuite ou de déversement, pelleter ou balayer le produit et le placer dans des contenants pour application terrestre possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Laver la surface souillée avec de l'eau contenant un fort détergent. Vérifier les règlements locaux ou provinciaux pour l'élimination appropriée.

**ATTENTION** : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne coulent vers les terres avoisinantes ni ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

**7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

- MANIPULATION :** Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides y pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.
- ENTREPOSAGE :** Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. En cas de déversement, contenir le produit et l'éliminer avec les déchets. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

**Équipement de protection individuelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter :** une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques tels que laminés, en caoutchouc butyle  $\geq 14$  mils, en caoutchouc nitrile  $\geq 14$  mils, ou Viton<sup>®</sup>  $\geq 14$  mils, des chaussures et des chaussettes. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément.

**8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**

- MESURE D'INGÉNIERIE :** Quand les manipulateurs utilisent un circuit fermé ou sont dans une cabine fermée ou un avion d'une façon qui respecte les exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans les WPS.
- PROTECTION RESPIRATOIRE :** Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.
- PROTECTION DES YEUX :** Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
- PROTECTION DE LA PEAU :** Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chapeau, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

**PEL-TWA sur 8 heures selon OSHATLV-TWA selon ACGIH**

Silice cristalline	$\frac{30 \text{ mg/m}^3}{\% \text{ SiO}_2 + 2}$	0,05 mg/m <sup>3</sup>
--------------------	--	------------------------

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- APPARENCE ET ODEUR :** Granules de couleur jaune à orangé avec une légère odeur aromatique.
- POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) :** 0,769 g/ml
- TENSION DE VAPEUR (MM) :** non établie
- POURCENTAGE DE VOLATILITÉ :** non établi
- MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 768,9 kg/m<sup>3</sup>
- POINT D'ÉBULLITION :** non établi
- TAUX D'ÉVAPORATION :** non établi
- SOLUBILITÉ :** Insoluble
- pH:** 7,7 (50/50 aqueuse)
- Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

- STABILITÉ :** Stable
- CONDITIONS À ÉVITER :** La chaleur ou le froid excessifs.
- SUBSTANCES INCOMPATIBLES :** Les agents oxydants forts et les acides.
- PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Des oxydes d'azote et de carbone, des composés fluorés et/ou d'autres asphyxiants d'autres substances dangereuses peuvent être formées dans un incendie.
- POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

**11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

- Toxicité orale aiguë LD<sub>50</sub> (rate) :** > 5 050 mg/kg
- Irritation des yeux (lapin) :** Cause une irritation modérée des yeux
- Inhalation CL<sub>50</sub> (rat mâle) :** > 2,38 mg/L (4 h)
- Potentiel carcinogène :** L'IARC classe la silice cristalline comme étant carcinogène pour les humains ; le NIOSH la classe comme étant un carcinogène professionnel potentiel ; l'ACGIH la classe comme étant un carcinogène présumé ; et le NTP l'a reconnu étant un carcinogène pour les humains.
- Toxicité cutanée aiguë LD<sub>50</sub> (lapin) :** > 2 020 mg/kg
- Irritation cutanée (lapin) :** Cause une légère irritation
- Sensibilisation cutanée (cobaye) :** N'est pas un sensibilisant

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**

Ce pesticide est extrêmement toxique pour les invertébrés aquatiques et les poissons d'eau douce, marins et estuariens y compris les crevettes et les huîtres. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas appliquer de manière à exposer les canaux, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les marais ou les estuaires à la dérive aérienne. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage de l'équipement.

**13. ÉLIMINATION**

Ne pas réutiliser les contenants pour quel qu'usage que ce soit. Vider le sac complètement en secouant et en frappant les côtés et le bas du sac pour décoller les particules collées ensemble. Vider les résidus dans l'équipement d'application. Pour élimination, les contenants vides peuvent être retournés au point de vente (détaillant/distributeur). Suivre les directives provinciales pour tout autre nettoyage requis des contenants additionnels. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. Disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

**14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT**

**Description DOT :** Moins de 100 lb (45 kg) : NON RÉGLEMENTÉ PAR USDOT.

**Description DOT :** Plus de 100 lb (45 kg) : SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S., 9, UN3077, III, (TRIFLUARINE), GUIDE ERG 171.

**Classification fret transporté par voie de surface É.-U. :** COMPOSÉS CHIMIQUES, ARBORICIDES, OU HERBICIDES, NOI (NMFC 50320 ; SUB 2 : CLASSE : 60)

**Consulter la réglementation de la TDG :** NON RÉGLEMENTÉ (les emballages porteront les inscriptions et les étiquettes USDOT).

**15. RÉGLEMENTATION****Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS**

NFPA		HMIS	
2	Santé	0	Moindre
1	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		2	Santé
		1	Inflammabilité
		0	Réactivité
		HI	ÉPI

**Classement des dangers/signalement SARA**

**Catégorie de danger SARA III :** Immédiat   O   Feu   N   Relâchement soudain de la pression   N    
Différé   O   Réactif   N  

**Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA :** Trifluarine (CAS : 1582-09-8) 10 lb

**SARA, Titre III, section 313 :** Trifluarine (CAS : 1582-09-8) 10,0 % [seuil TRI 100 lb]

**Inscription au registre RCRA :** Non inscrit

**Proposition 65 de la Californie :** Non inscrit

**16. AUTRES**

**STATUT DE LA FS :** Toutes les sections ont été révisées.

**PRÉPARÉ PAR :** Services des marques et affaires réglementaires

**RÉVISÉ PAR :** Services de réglementation et de l'environnement

*®Viton est une marque de commerce déposée de DUPONT DOW ELASTOMERS L.L.C.*

**Limitation de responsabilité :** Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.